

# LA LEPTOSPIROSE, vous êtes concernés!

La leptospirose est **une maladie professionnelle**  
potentiellement **grave**, parfois **mortelle**

# Plan

- *La leptospirose, combien de cas ?*
- *Comment je l'attrape ?*
- *Quels sont les symptômes ?*
- *Qui est à risque ?*
- *Je me protège*
- *Quels sont mes droits en tant que salarié ?*



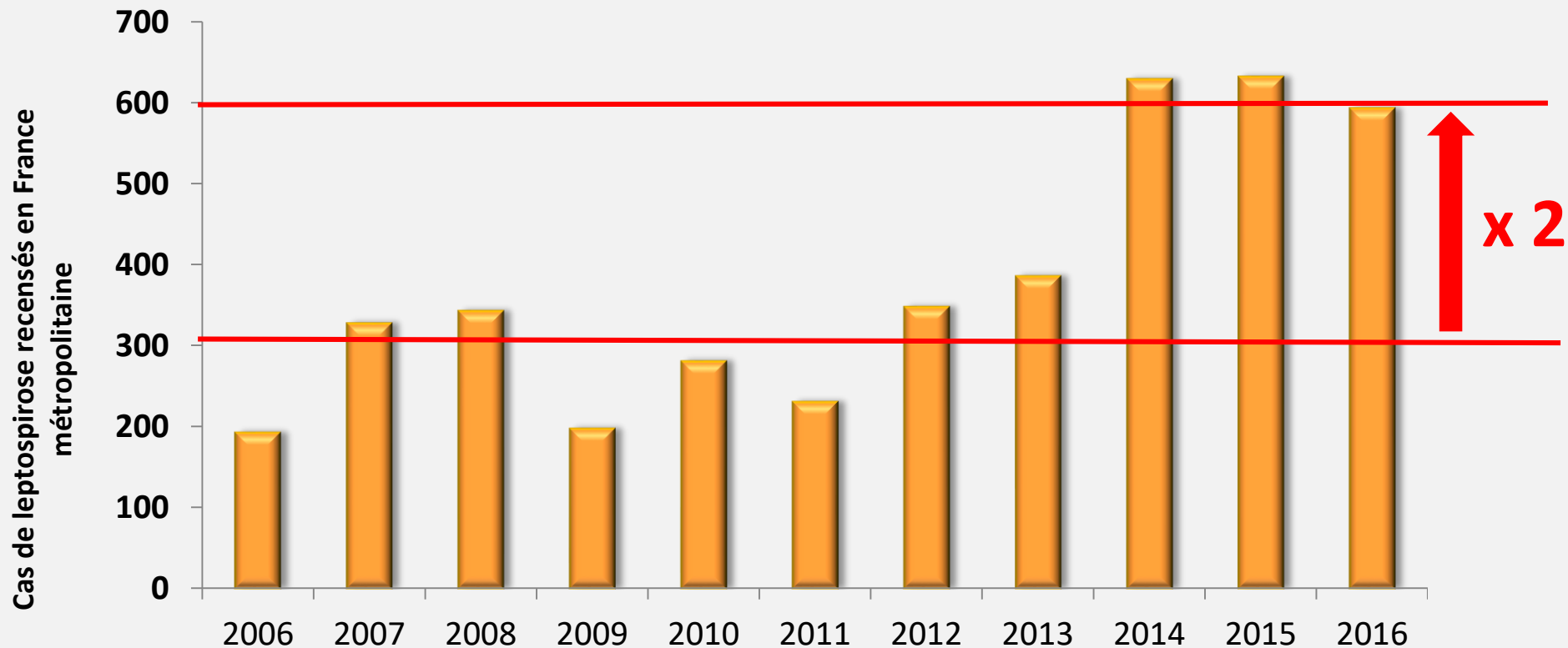
# Combien de cas de leptospirose dans le monde ?

**1 million** de leptospiroses sévères par an estimées dans le monde avec **5 à 20%** de mortalité<sup>(1,2)</sup>

Chiffre est probablement **sous-estimé** selon l'Institut Pasteur (CNRL) :  
cette maladie est à **déclaration non obligatoire**

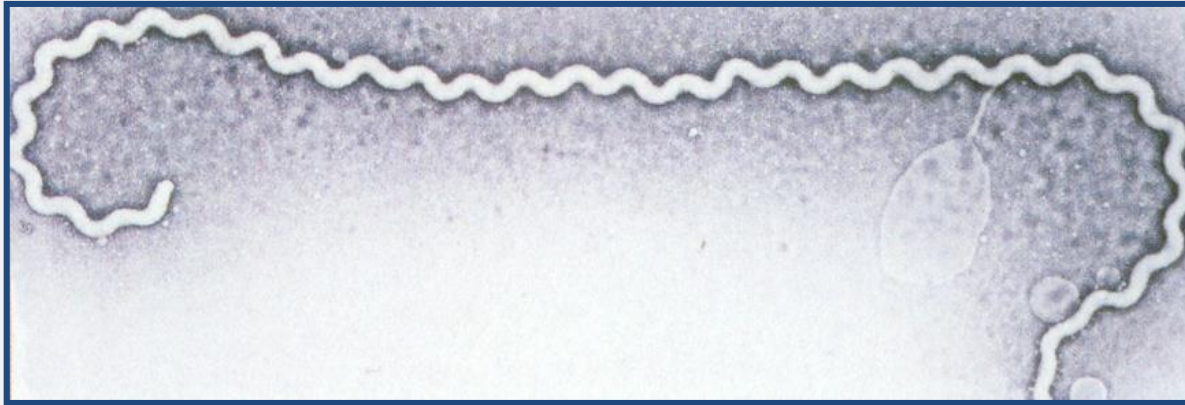
# Combien de cas de leptospirose en France ?

Le nombre de leptospiroses **a doublé** depuis 2014 atteignant **plus d'1 cas par jour** en France métropolitaine<sup>(3)</sup>



# A quoi est due la leptospirose ?

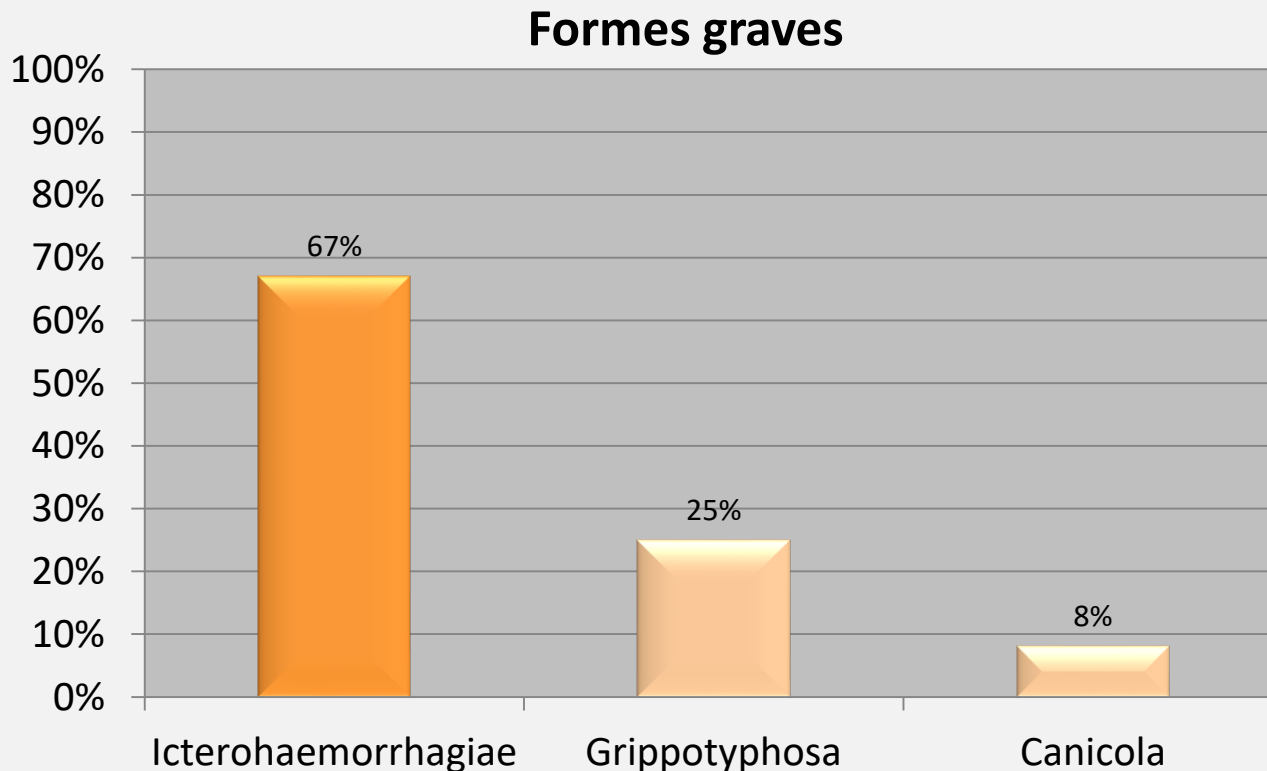
- **LEPTOSPIRE** : bactérie spiralée très mobile



- **ZOONOSE** : maladie transmise par les animaux

# A quoi est due la leptospirose ?

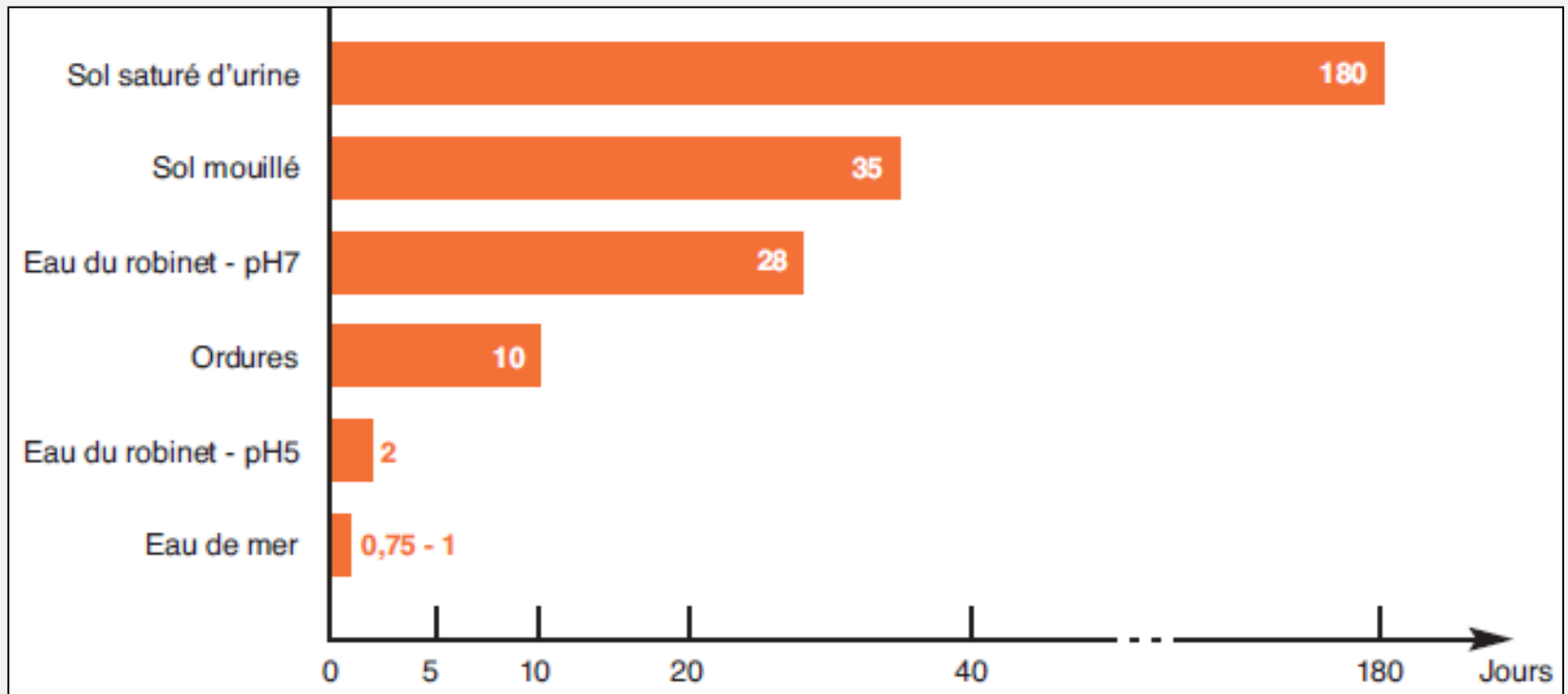
En France, le groupe **ictérohémorragique** de ces bactéries est :



- **Le plus fréquent**  
1/3 des cas<sup>(3)</sup>
- **Le plus grave**  
2/3 des cas graves à l'hôpital<sup>(4)</sup>
- **Le plus mortel**  
13,6% de mortalité dans le monde<sup>(5)</sup> !

# Comment je l'attrape ?

Ces bactéries **résistent jusqu'à 6 mois** <sup>(6)</sup>  
dans **l'eau ou la boue** même à 4°C <sup>(7)</sup>



# Comment je l'attrape?

## Zones à risque définies selon <sup>(8)</sup> :

- **La présence d'eau** : lacs, cours d'eau, ravines, voies navigables
- **La météo** : Fortes pluies, inondations, chaleurs, réchauffement climatique
- **Les activités humaines** : élevage d'animaux, introduction de ragondins, urbanisation, loisirs aquatiques
- **La multiplication des rongeurs** : Espèces invasives (ragondins), Egouts, Mauvaise gestion des déchets...



# On en parle dans la presse

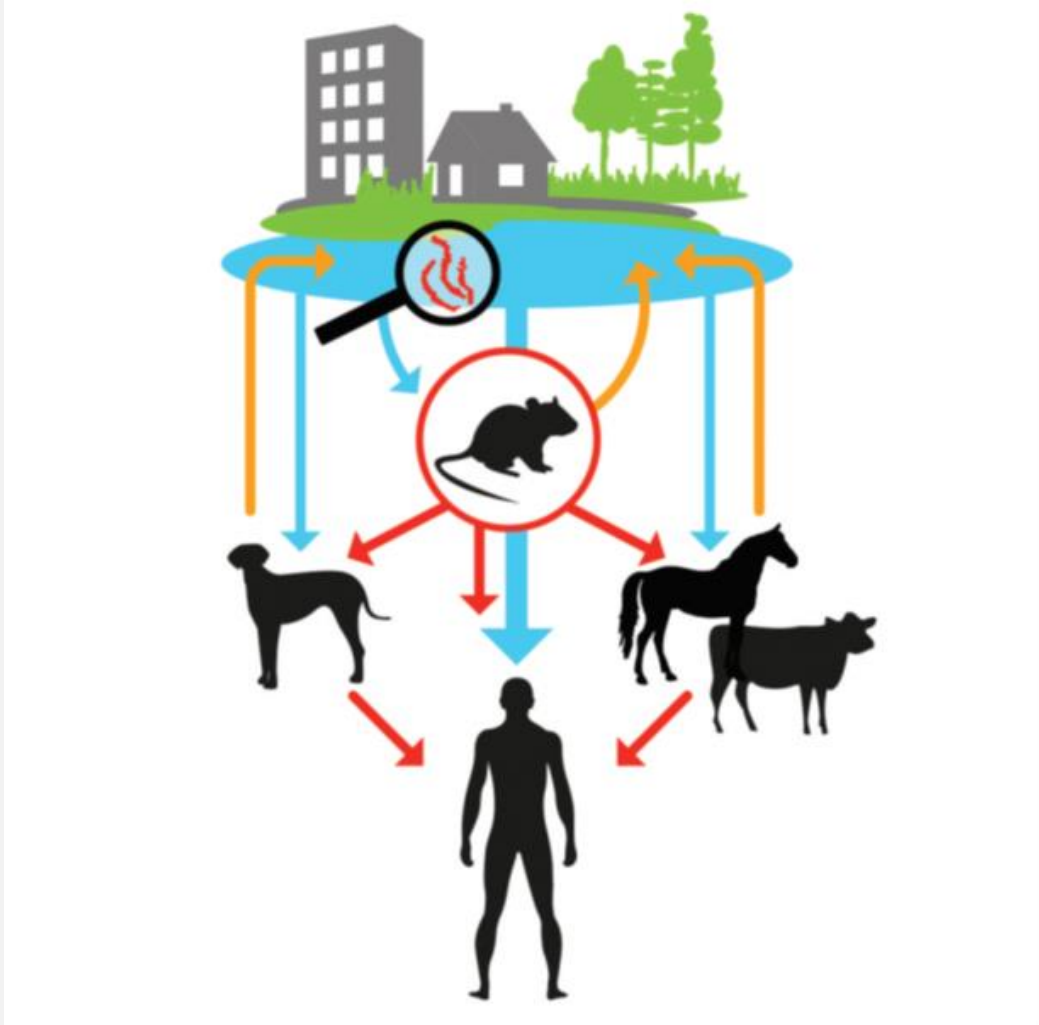
## « Un cas de leptospirose suite aux inondations dans les Hautes Pyrénées »

*La Dépêche du midi \_ 24/06/2014*

« Le sujet infecté est un pelliste mandaté par le conseil général, qui a effectué des travaux de déblaiement sur une **maison emportée par le torrent** à Germs-sur-l'Oussouet, suite aux **inondations** des vendredi 13 et samedi 14 juin consécutives au violent orage qui s'est abattu entre Bagnères et Lourdes. **Le pelliste s'est coupé à une main en déplaçant un panneau de signalisation endommagé et il a nettoyé sa plaie dans l'eau de la rivière contaminée.** [...]

Le lundi, le pelliste a fait un malaise et a été examiné par un médecin de Cauterets qui l'a évacué en urgence vers le centre hospitalier de Tarbes. L'homme souffrait de douleurs thoraciques et les médecins ont d'abord pensé à un problème cardiovasculaire. Il avait également de la fièvre. Il a alors été vu par Florian Busato, médecin infectiologue, qui a suspecté une contamination à la leptospirose, compte tenu de son intervention dans de l'eau stagnante suite aux crues et de sa plaie à la main lavée dans le torrent. »

# Comment je l'attrape ?



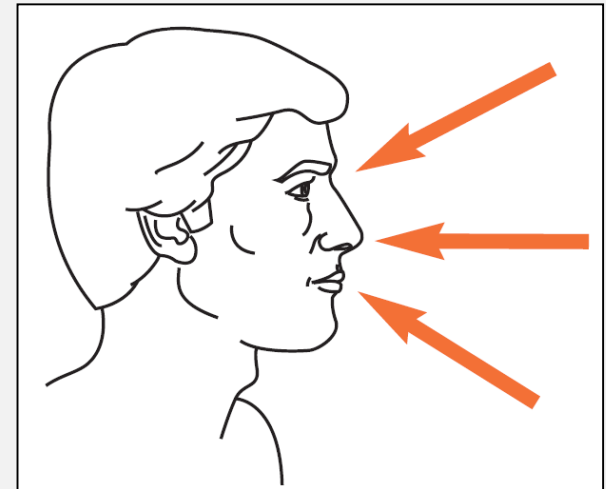
Par contact <sup>(8)</sup> :

- avec un **animal** mort ou vivant (urine)
- avec de **l'eau ou de la boue** souillée par l'urine de ces animaux

# Comment je l'attrape ?

Très mobiles, les bactéries entrent par <sup>(8)</sup> :

- **les plaies** : écorchures, coupures
- **les yeux**, le nez, la bouche
- **la peau macérée** longtemps dans l'eau



# Comment je l'attrape ?



## « Maladie du rat »<sup>(9)</sup>

- **Rongeurs** <sup>(9,10)</sup> : Rats bruns, rats noirs, mulots, ragondins



## Mais pas seulement

- **Animaux d'élevages** <sup>(11)</sup> : porc, vaches, moutons
- **Animaux domestiques** <sup>(12)</sup> : chiens, chevaux



# On en parle dans la presse

## « Rats à la prison de Fresnes, l'Etat doit agir selon la justice »

[www.liberation.fr](http://www.liberation.fr) 06/10/2016

« un surveillant se serait réveillé en découvrant un rat dans son lit, lequel lui aurait uriné dessus. Un autre aurait été mordu par un rongeur. En outre, **deux détenus ont déjà été atteints de leptospirose** et le personnel redoute d'autres contaminations. Et pour cause : les repas distribués en cellule sont acheminés par les sous-sols... où **les rats pullulent**.

# Quels sont les symptômes ?

**Au début, la leptospirose ressemble souvent à une grippe <sup>(8)</sup> :**

- Elle apparaît 1 semaine à 1 mois après la contamination
- Avec une fièvre brutale, des frissons, un mal de tête
- Parfois des douleurs aux muscles, diarrhées ou vomissements

**Ces signes sont communs à beaucoup de maladies ce qui rend difficile le diagnostic et une sous-estimation des cas!**

# Quels sont les symptômes ?

**Parfois, la maladie s'aggrave <sup>(13)</sup> :**

- Atteinte des organes : foie, reins, poumons nécessitant une **hospitalisation (88%) jusqu'aux soins intensifs en réanimation (64%)**

**Conséquences des cas graves:**

- **10% mortalité**
- **10% séquelles à long-terme** : fatigue chronique, troubles de la vue
- **1,3% incapacité de travail permanente**

# On en parle dans la presse

## « Gironde : un chasseur meurt après avoir été contaminé par un rongeur »

[www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) \_ 04/12/2013

« François avait 49 ans. Cet artisan de Saint-Loubès, en Gironde, chasseur de gibier d'eau passionné, est décédé il y a un peu plus d'une semaine des suites d'une leptospirose, vraisemblablement contractée à la tonne.

**Les chasseurs connaissent et redoutent à la fois cette maladie « véhiculée par l'urine des rongeurs »**, expliquait il y a peu dans nos colonnes le docteur Anne Albert, vétérinaire en Gironde. « C'est une zoonose, c'est-à-dire transmissible à l'homme, qui occasionne des troubles hépatiques et rénaux graves. » [...]

Administré précocement, le traitement curatif adéquat suffit. Mais jeudi 21 novembre, François est ressorti de chez le médecin avec **une ordonnance « pour une bonne grippe »**, révèle son beau-frère, Jean-Marc. Hélas, après trois jours de médicaments prescrits, le quadragénaire n'allait pas mieux.

**Il a été hospitalisé à Libourne, où il est décédé le dimanche. »**



# Qui est à risque ?

## Tableaux des maladies professionnelles

**Régime Général** n°19A <sup>(14)</sup>

**Régime Agricole** n°5 <sup>(15)</sup>

Travaux exposant au contact :

- **D'animaux** pouvant être porteurs de leptospirose
- **D'eau ou de lieux humides** pouvant être souillés par l'urine de ces animaux



# Qui est à risque ?

## Tableau des maladies professionnelles 19A du Régime Général (14)

- Travaux effectués dans les mines, carrières (travaux au fond), les tranchées, les **tunnels**, les galeries, les **souterrains** ; **travaux du génie**
- Travaux effectués dans les **égouts**, les caves, les chais
- Travaux d'entretien des **cours d'eau**, canaux, marais, étangs et lacs, bassins de réserve et de lagunage
- Travaux d'entretien et de surveillance des parcs aquatiques et **stations d'épuration**
- Travaux de **drainage, de curage des fossés, de pose de canalisation** d'eau ou d'égout, d'entretien et **vidange des fosses et citernes de récupération de déchets organiques**
- Travaux effectués dans les abattoirs, les chantiers d'équarrissage, travaux de récupération et exploitation du cinquième quartier des animaux de boucherie
- Travaux sur les bateaux, les **péniches**, les installations portuaires ; travaux de marinières et dockers
- Travaux de **dératisation** et de destruction des rongeurs inféodés au milieu aquatique
- Travaux de soins aux **animaux vertébrés**
- Travaux **piscicoles** de production et d'élevage
- Travaux **d'encadrement d'activité en milieu aquatique naturel** (exception faite du domaine maritime) activités nautiques, halieutiques, subaquatiques
- Travaux **d'assistance, de secours et de sauvetage** en milieu aquatique naturel (exception faite du domaine maritime)
- Travaux de culture de la banane, travaux de coupe de cannes à sucre

# Qui est à risque ?

## Tableau des maladies professionnelles 5 du Régime Agricole (15)

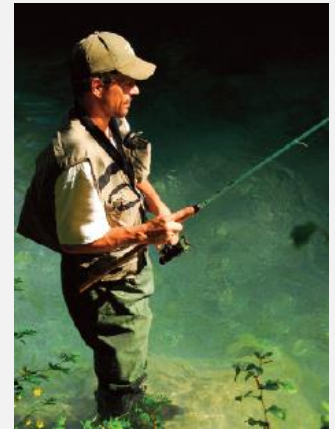
- Travaux effectués dans les tranchées, les tunnels, les galeries, les souterrains
- Travaux effectués dans les égouts, les caves, les chais
- Travaux d'entretien des cours d'eau, canaux, marais, étangs et lacs, bassins de réserve et de lagunage
- Travaux d'entretien et de surveillance des parcs aquatiques
- Travaux de pisciculture, **de garde-pêche, de pêche professionnelle en eau douce**
- Travaux de drainage, de curage des fossés, de pose de canalisation d'eau ou d'égout, d'entretien et vidange des fosses et citernes de récupération de déchets organiques
- Travaux de culture de la banane, travaux de coupe de canne à sucre
- Travaux effectués dans les abattoirs, les chantiers d'équarrissage, travaux de récupération et exploitation du cinquième quartier des animaux de boucherie
- Travaux de dératisation, **de piégeage, de garde-chasse**
- Travaux de soins aux animaux vertébrés

# Qui est à risque ?

**La leptospirose touche aussi les loisirs <sup>(16)</sup> :**

## **Au contact d'eau douce :**

- Baignade
- Plongée, Pêche
- Canoë-kayak, rafting
- Autres sports de nature : raids, triathlon, « Mud day »



## **Au contact des animaux :**

- Chasse, Piégeage
- Propriétaires d'animaux de compagnie (rats, souris)



# Je me protège (17)

## Information

donnée aux personnes à risque

## Règles d'hygiène

ne pas manger ou fumer au travail, désinfecter et protéger ses plaies

## Equipement de protection

gants étanches, bottes, cuissardes, vêtements protecteurs, lunettes

## Vaccination

si particulièrement exposé, selon les recommandations officielles



**Demandez conseil à votre médecin !**

# Êtes-vous bien informés (18) ?

Selon l'enquête d'un médecin du travail sur les travailleurs exposés :

- **43%** ne recevraient **pas d'information** sur la leptospirose
- **39%** ne respecteraient **pas les règles d'hygiène**
- **67%** ne **consulteraient pas leur médecin** en cas de signe grippal
- **50%** ne seraient **pas vaccinés**

# Quels sont mes droits en tant que salarié ?

## ■ La leptospirose est reconnue **maladie professionnelle**

- dans le monde : OIT (Organisation Internationale du Travail) <sup>(19)</sup>
- en Europe : Directive Européenne 2000/54/CE (JOCE L. 262 du 17/10/2000) <sup>(20)</sup>
- en France : tableaux 19A du Régime Général et 5 du Régime Agricole de la Sécurité Sociale <sup>(14,15)</sup>

## ■ **Loi travail 2016** : pour la leptospirose (**agent biologique type 2**) <sup>(21)</sup>

- Visite initiale **avant la prise de poste** (Visite d'Information et de Prévention)
- Visite médicale périodique au maximum tous les 5 ans ou adaptée si besoin (schéma vaccinal...)

## ■ Selon l'article L4121-1 du code du travail :

« **L'employeur** prend les mesures nécessaires pour **assurer la sécurité et protéger** la santé physique et mentale des travailleurs » <sup>(22)</sup>

# L'employeur a une obligation de résultats ! <sup>(23)</sup>

# On en parle dans la presse

## « Salarié non vacciné, entreprise condamnée »

Quotidien du Médecin\_17/09/2003

Le tribunal correctionnel de Paris a **condamné l'entreprise de bâtiment** RPV à **12 000€ d'amende pour mise en danger d'autrui**. RPV avait fait travailler **dans les égouts un jeune homme non vacciné contre la leptospirose**. Lors d'une intervention sur un collecteur, le salarié, employé comme couvreur-plombier, avait reçu une giclée d'eau sale dans la bouche : contaminé, il avait dû être **hospitalisé et n'avait pu reprendre son travail que 3 mois plus tard**. Le PDG de l'entreprise a expliqué qu'il ignorait la législation en la matière. Mais les magistrats ont estimé que, même si la vaccination n'est pas obligatoire, il lui incombait *« de déterminer la nature, la durée et les conditions d'exposition des salariés à toute activité susceptible de présenter un risque d'exposition à des agents biologiques »*.



# En bref...

- **Transmission facile** : Bactérie résistante et mobile, **conditions facilitantes** (eau, plaies)
- **Nombre sous-estimé de leptospirose** : **Diagnostic difficile**, ressemble à une « grippe »
- **Nombreuses activités concernées** : **professionnelles et loisirs**
- **Conséquences pouvant être importantes** : **10% de mortalité** dans les cas graves
- **Recommandations officielles** :

- **Information** du personnel à risque
- Respect des **règles d'hygiène**
- Port de son **équipement de protection**
- **Vaccination** si particulièrement exposé selon les recommandations